

N.º 76 Du 27 d'octobre 18

LAISSEZ passer librement Jean Delors republicain
natif d' Brumard domicilié à uz municipalité
d' uz département d' Valais âgé de 31 ans, taille
d' 1 m 73 m cheveux et sourcils châtain yeux noirs
front petit nez bien fait bouche moyenne menton roulé visage
oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant en Hollande ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de Souppret de Mauvriat
en date du 23 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Jean Hadur demeurant
à Champfleur et du citoyen Jacques Hadur demeurant à
uz lesquels ont signé avec nous. et Jean Delors

Delors Laden Laden

N.º 77 Du 27 d'oct

LAISSEZ passer librement Antoine Féliot
natif d' Bragnan domicilié à uz municipalité
d' uz département d' Valais âgé de 38 ans, taille
d' 1 m 69 m cheveux et sourcils châtain yeux noirs gris
front grand nez long bouche grande menton roulé visage
oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant en Hollande ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de Souppret de Mauvriat
en date du 24 de ce mois et sur l'attestation du citoyen J. Hadur demeurant
à Champfleur et du citoyen Jacques Hadur demeurant à
uz lesquels ont signé avec nous. et Antoine Féliot

Laden Laden

N.º 78 Du 29 d'oct

LAISSEZ passer librement Jean Robert Lussier de lauz non désigné
natif d' ally domicilié à uz municipalité
d' uz département d' Valais âgé de 27 ans, taille
d' 1 m 61 m cheveux et sourcils châtain yeux châtain
front quarré nez gros bouche moyenne menton roulé visage
oval inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant en Hollande ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de Souppret de Mauvriat
en date du 28 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Georges Rossignol demeurant
à auillac et du citoyen Jean Baptiste Féliot demeurant à
uz lesquels ont signé avec nous. et Jean Robert Lussier de lauz

Rossignol Féliot